

## Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2005

revue le : 12.01.2005







### 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** Marker-Spray
- **Code du produit**  
0000 881 1780, 0000 881 1781, 0000 881 1782, 0000 881 1783, 0000 881 1784, 0000 881 1785
- **Emploi de la substance / de la préparation** Spray marqueur (aérosol).
- **Producteur/fournisseur :**  
ANDREAS STIHL AG & Co.KG  
Badstr. 115  
D-71336 Waiblingen  
Tel: +49(0)7151-26-3237  
Fax: +49(0)7151-26-8-3237
- **Service chargé des renseignements :**  
Produktmanagement Forsttechnik  
Tel: +49(0)7151-26-3237  
Fax: +49(0)7151-26-83237
- **Renseignements en cas d'urgence :** ORFILA 01 45 42 59 59

### 2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**  
Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4	acétate d'éthyle	 Xi,  F; R 11-36-66-67	25-50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur	 F+; R 12	10-25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane liquéfié	 F+; R 12	10-25%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène	 Xn,  F; R 11-38-48/20-63-65-67	2,5-10%

- **Indications complémentaires :**  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xi Irritant  
F+ Extrêmement inflammable

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**  
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.  
Attention! Récipient sous pression.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2005

revue le : 12.01.2005

### Nom du produit Marker-Spray

(suite de la page 1)

R 12 Extrêmement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

### 4 Premiers secours

- **Indications générales :** Amener les sujets à l'air frais
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion :**  
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**  
Tenir éloignées les sources d'incendie  
Veiller à une aération suffisante  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**  
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé  
Assurer une aération suffisante.  
ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Indications complémentaires :**  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2005

revue le : 12.01.2005

**Nom du produit Marker-Spray**

(suite de la page 2)

### 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)
- **Préventions des incendies et des explosions :**  
Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**  
Ne stocker que des emballages métalliques d'origine non endommagés.  
Stocker les récipients dans un endroit bien aéré et ayant une température de moins de 50°C.  
Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.  
Respecter les prescriptions particulières sous numéro 15.
- **Indications concernant le stockage commun :**  
Respecter les exigences particulières en cas de stocker les récipients ensemble avec des liquides inflammables.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Ne pas stocker avec les matières inflammables  
Tenir les emballages hermétiquement fermés  
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

### 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**141-78-6 acétate d'éthyle**

VME	1400 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
-----	----------------------------------

**106-97-8 butane, pur**

VME	1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
-----	----------------------------------

**108-88-3 toluène**

VME	Valeur momentané: 550 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm
	Valeur à long terme: 375 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm

- **Indications complémentaires :**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**  
En cas d'aspiration insuffisante ou d'inhalation plus longtemps une protection des voies respiratoires est nécessaire.
- **Protection des mains :**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2005

revue le : 12.01.2005

### Nom du produit Marker-Spray

(suite de la page 3)

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**  
Caoutchouc naturel (Latex)
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

### · Indications générales.

<b>Forme :</b>	Aérosol
<b>Couleur :</b>	selon désignation produit
<b>Odeur :</b>	caractéristique

### · Modification d'état

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	-44°C

· **Point d'éclair :** non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Température d'inflammation :** 365°C

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

### · Limites d'explosion :

<b>inférieure :</b>	1,5 Vol %
<b>supérieure :</b>	10,9 Vol %

· **Pression de vapeur à 20°C:** 8300 hPa

· **Densité :** non déterminée

### · Solubilité dans/miscibilité avec

**l'eau :** non ou peu miscible

### · Teneur en solvants :

<b>solvants organiques</b>	51,7 %
<b>eau :</b>	0,0 %

## 10 Stabilité et réactivité

### · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

· **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2005

revue le : 12.01.2005

**Nom du produit Marker-Spray**

(suite de la page 4)

### 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**108-88-3 toluène**

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12124 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	5320 mg/l (mouse)

**141-78-6 acétate d'éthyle**

Oral	LD50	4935 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	1600 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :**

Le contact fréquent et permanent du produit avec la peau peut causer des irritations de la peau.

- **des yeux :** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :  
Irritant

### 12 Informations écologiques

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**

- **Recommandation :**

Le produit convient au retraitement dans les installations appropriées et agréées. Les déchets sont, le cas échéant, à éliminer comme déchets dangereux.

Les chiffres clés des déchets mentionnés ci-dessus représentent des recommandations vu de l'utilisation prévue du produits.

- **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2005

revue le : 12.01.2005

**Nom du produit Marker-Spray**

(suite de la page 5)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

### 14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 2 5F Gaz.
- **No ONU :** 1950
- **Groupe d'emballage :** -
- **Désignation du produit :** 1950 AÉROSOLS

- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 2.1
- **No ONU :** 1950
- **Label :** 2.1
- **Groupe d'emballage :** -
- **No EMS :** F-D, S-U
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 2.1
- **No ID ONU :** 1950
- **Label :** 2.1
- **Groupe d'emballage :** -
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS, inflammable

### 15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**  
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant  
F+ Extrêmement inflammable

(suite page 7)

F

# Fiche de données de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 12.01.2005

revue le : 12.01.2005

### Nom du produit Marker-Spray

(suite de la page 6)

· **Phrases R :**

- 12 Extrêmement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S :**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· **Identification particulière de certaines préparations :**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	50-100

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

### 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 38 Irritant pour la peau.
- 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- 63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique :**

Les fiches de données de sécurité ont été élaborées en coopération avec la Umweltkanzlei Dr. Rhein, tél: +49(0)5066-900990 et la Dekra Umwelt GmbH, tél: +49(0)511-96355-0.